



Convocation pour délit de fuite

Par **jld95100**, le **22/10/2017 à 01:02**

Bonsoir,
Je suis convoqué au commissariat pour délit de fuite suite accident corporel.
Le jour des faits le conducteur m'a frappé et cassé mes lunettes parce que j'ai failli renverser sa femme. J'ai contacté le 17 qui n'a pas voulu se déplacer et je suis parti.
Aujourd'hui c'est moi qui suis convoqué.
Merci de vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **22/10/2017 à 06:28**

Bonjour,
Avez-vous des témoins de la scène ?
Prenez un avocat parce que, nous, nous ne savons rien du déroulement des faits. Un avocat saura, lui, prendre la défense de vos intérêts.

Par **morobar**, le **22/10/2017 à 09:04**

Bonjour,
Le délit de fuite n'est pas constitué.
Il paraît étonnant en présence d'un accident prétendument corporel que ni pompiers ni police ne soient intervenus.

Par **Maitre SEBAN**, le **23/10/2017 à 15:33**

Bonjour,
Vous avez failli la renverser ou vous l'avez renversée ?
Pas d'inquiétude des milliers de plaintes sont déposées pour délit de fuite et classées sans suite.
Votre assurance

vous a-t-elle contacté?
Vous pouvez vous faire assister d'un avocat si vous le souhaitez lors de cette audition.
Cdt,
Me SEBAN, Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)